

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2018**

Date de convocation : 7 mai 2018	Nombre de conseillers : en exercice : 12
Date d'affichage du compte-rendu : 17 MAI 2018	présents : 08 votants : 12

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Le Maire, Thierry LOUIS.

Présents : LOUIS Thierry – BARJOL Chantal - GILLES Christophe – POZZO Maryvonne - LECLERC Joël – MESNAGE Dominique – DIEUL Sandrine – AUCRETERRE Stéphane formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
GOUBERT Eric a donné procuration de vote à POZZO Maryvonne.
GOYER Muriel a donné procuration de vote à LECLERC Joël.
LEMAITRE Cyril a donné procuration de vote à DIEUL Sandrine.
LEMAITRE Philippe a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Secrétaire de séance :
AUCRETERRE Stéphane.

Délibérations prises à la majorité des votants :

- ✓ Approbation et vote du compte administratif du budget commune exercice 2017
- ✓ Vote d' une subvention exceptionnelle pour le projet de résidence triennale territoriale 2019 à l'association Pirouésie
- ✓ Approbation et vote du compte administratif du budget assainissement exercice 2017
- ✓ Approbation et vote du compte administratif du budget Lotissement Touristique «Les Salicornes » exercice 2017
- ✓ Approbation et vote du compte administratif du budget Lotissement exercice 2017
- ✓ Modification de la délibération du 12 février 2018 relative à la proposition de suppression du Centre Communal d'Action Sociale au 1^{er} janvier 2019
- ✓ Fixation des nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque à compter du 1^{er} septembre 2018
- ✓ Adoption du règlement relatif au prêt de matériel aux associations et aux particuliers
- ✓ Acceptation de la rétrocession à titre gratuit des parcelles de la SCI l'Escapade
- ✓ Choix des entreprises pour les travaux d'accessibilité mairie et wc publics
- ✓ Gestion des placements sur le marché et des installations foraines en période estivale : choix d'une gestion directe en régie de ce service. Autorisation est donnée à M. Le Maire pour accomplir les formalités administratives nécessaires au recrutement d'un placier-régisseur pour le marché estival.

Fait à Saint-Germain/Ay,
le 14 mai 2018,
Le Maire,
Thierry LOUIS



AFFICHÉ LE : 17.05.18
RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 18.05.18
Le Maire,